

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

NOTE DE PRESENTATION AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

DISPOSITIONS GENERALES

La société « SANEF – Groupe abertis » a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Celle-ci porte sur des travaux de rénovation de l'auvent de la gare de péage nécessitant la destruction de 105 nids d'Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum* - implantés sous l'auvent de la gare de péage, sur la commune de Saint Quentin.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 18 décembre 2018.

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL

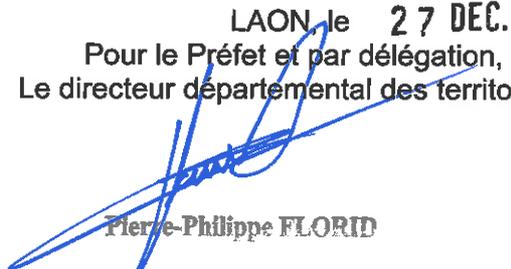
Le présent arrêté préfectoral a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R 411-14 du Code de l'environnement.

CONSULTATION DU PUBLIC

En application des dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné de la présente note de présentation et du dossier déposé est rendu accessible au public pendant 15 jours (du 02 au 16 janvier 2019 inclus) sous format électronique via le site internet de la préfecture de l'Aisne et sur demande sous format papier à la préfecture et dans les sous-préfectures du département.

LAON, le 27 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,



Pierre-Philippe FLORID